

de Mr. Russell, du Major Head, de Mr. Keough, du ci-devant Juge en chef, et de M. Lemesurier.

Mr. Kerr dit—“ Ce qui empêche le plus le prompt établissement et la culture de toutes les terres les plus fertiles de la Province, c'est que les terres des particuliers ne sont pas ouvertes ; en autant que l'on achète facilement des terres de la Couronne, ce que n'est généralement pas le cas avec les terres des particuliers à moins de les payer un prix exorbitant. L'existence de cette étendue de terres incultes est si injurieuse, au milieu ou dans le voisinage d'un établissement, qu'il est très souvent arrivé qu'un colon après plusieurs années de résidence sur sa propriété, et après une dépense de £20 à £50 pour défricher une partie de sa terre et bâtir une maison, s'est trouvé forcé d'abandonner sa ferme et de la vendre pour un quart ou même un tiers moins que ses déboursés. J'ai moi-même acheté des terres ainsi abandonnées pour une bagatelle. Je me rappelle maintenant qu'une terre de 100 acres dans le township de Kingsey, dans une belle partie du district des Trois-Rivières, dont un peu plus de 20 acres étaient défrichés, avec une bonne maison et les dépendances, me fut vendue pour moins de £30. Je pourrais citer plusieurs exemples de cette nature, où j'ai moi-même acheté ou eu connaissance des faits. ”

Un des exemples les plus remarquables du mal résultant de la profusion dans la concession des terres, peut être cité dans l'Isle du Prince Edouard. Presque toute l'Isle, environ, 1,400,000 acres, furent octroyés dans un seul jour, par portions considérables, principalement à des absents, et sous des conditions qui n'ont pas été exécutées. L'extrême imprévoyance qui a dicté ces octrois est évidente, ainsi que la négligence du gouvernement à faire exécuter les conditions de l'octroi en dépit des efforts constants du peuple et de la législature pour attirer l'attention du gouvernement sur le mal qui devait résulter de ce système. La plus grande partie de l'Isle est encore actuellement la propriété d'absents qui la possèdent comme une sorte d'héritage qui ne requiert pas une attention immédiate, mais qui peut devenir d'une grande valeur à l'avenir par les besoins croissants des habitants. Mais, en même temps, les habitants sont assujétis aux plus grands inconvénients, même à des torts sérieux, par l'état des biens fonds. Le propriétaire absent, non seulement n'améliore pas sa terre, mais ne veut même pas permettre à d'autres de le faire. Il garde la terre dans un état inculte. J'ai, dans une autre occasion, parlé des remèdes convenables et des causes qui ont pendant si long-temps retardé leur adoption. Les sentiments des colons sur ce sujet sont